

# FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS



Comité National de Coordination des CFA-BTP  
47/49 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19  
Téléphone : 01 56 41 55 60  
Télécopie : 01 56 41 55 61

## Le 5 décembre 2012, à afficher !

### Compte-rendu de la réunion de négociation au CCCA du 03 Décembre 2012

(10h15 au lieu de 10h, mais comme d'habitude, le CCCA s'accorde ¼ d'heure syndical !!!)

Présents : toutes les OS, et pour le CCCA : Marcel Malmartel, Anne Lefrère, Rose Mandolia, Laetitia Bartoli, Véronique Wacrenier, le SG de BTP CFA Nord Pas de Calais.

Pour débiter, Marcel Malmartel nous donne quelques informations liées à l'environnement :

- Le 14 novembre a eu lieu la fête des 70 ans du CCCA avec la présence du Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. L'après-midi, l'historique du CCCA a été retracé et des tables rondes organisées pour faire le tour des différentes problématiques.
- Un certain nombre de textes sont en préparation au niveau de l'état. L'Acte IV de la décentralisation devrait être voté en 2013 et voir confier aux régions quelques compétences plus spécifiques en matière du service public d'orientation, pilotées par les régions mais définies par l'état.
- A partir de 2013, va être mis en place un programme régional pour la formation professionnelle et la réussite éducative visant à ce que les 15 000 jeunes, décrocheurs du système scolaire, puissent être repris dans le cadre d'un stage ou de formation professionnelle. Daniel Munoz explique qu'actuellement la défense de l'emploi dans les CFA n'est pas évidente et que ce nouveau public pourra nous y aider.
- Un rapport a été effectué par François Patriat, Sénateur de Bourgogne, concernant la taxe d'apprentissage. Ce rapport est plutôt critique. Les régions souhaiteraient pouvoir collecter une partie de la taxe d'apprentissage. Cette question n'est pas actuellement à l'ordre du jour du gouvernement et de fait pas traduite au niveau politique (pas avant 2014).

- Mutuelle : Anne Lefrère et Laetitia Bartoli nous informent que le CCCA a obtenu que l'âge des ayants droit pour la mutuelle passe de 21 ans à 25 ans sans coût supplémentaire. Par ailleurs, certains CFA et régions vont rapidement adhérer à la nouvelle mutuelle :
  - Rhône-Alpes : CFA de Bourg-en-Bresse, Auvergne : CFA de Bains.
  - Concernant les régions : Ile- de-France (75/77), Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Champagne-Ardenne, Pays de Loire, Bretagne (1<sup>er</sup> Avril)

Daniel Munoz nous donne l'évolution des équivalent temps plein concernant les professeurs :

2005 : 2171

2008 : 2457

2009 : 2489

2011 : 2398.

Il explique que les profs sont plus nombreux qu'en 2005 alors que l'effectif des apprentis est en dessous de l'effectif de l'année 2005 !

Après ces différentes infos, la Négociation sur le Statut des IAC peut commencer.

- Le CCCA nous informe de leur désir d'intégrer dans les statuts les nouveaux emplois : Cadre expert, fonction support. Ces cadres experts seront rattachés à la grille des adjoints chargés de la pédagogie. Les associations de plus de 300 salariés seront pourvues d'un DAF. Les dénominations des postes sera changé : »l'adjoint de direction « devenant « Directeur adjoint pédagogique » et « l'adjoint de direction chargé de l'animation » devenant « adjoint de direction chargé de l'accompagnement éducatif »
- Le CCCA veut enlever des statuts, l'obligation faite au Directeur et à l'adjoint, d'assurer 4 à 6 heures de cours.
- La question est posée au CCCA concernant la création d'une grille salariale qui n'existe pas actuellement, concernant les Secrétaires Généraux. Le CCCA nous informe qu'à partir de maintenant, les rémunérations des SG seront réparties dans 3 catégories et ce, selon différents critères : la taille de l'établissement, le nombre de sites, le nombre de salariés, le nombre de cadres, le budget global.
- Un poste d'adjoint pédagogique technique sera créé pour les CFA de plus de 900 apprentis.

- Une revalorisation des grilles de salaire avec ajustement concernant l'adjoint éducatif. Nous rappelons au CCCA que l'intersyndicale avait demandé que l'adjoint éducatif ait la même grille de rémunération que l'adjoint pédagogique.
- Le CCCA désire une uniformisation de la durée du travail annuelle forfaitaire. Les OS ne veulent pas que l'on dépasse 211 jours, sauf la CGC qui en désire 216.
- Le CCCA désire une uniformisation de la durée et la définition des congés payés pour les cadres qui sont actuellement de 36 jours ouvrables pour les SG et de 70 jours calendaires pour les directeurs et les adjoints de direction.
- Le CCCA souhaite intégrer les primes dans le salaire mensuel grâce à un savant calcul (que nous vérifierons afin d'être certain de ne pas nous faire avoir !)

Marcel Malmartel nous explique qu'il faudra que ces accords soient signés en Mars, ce sera la dernière chance de se mettre d'accord, sinon ..... Sinon quoi ? La CFDT demande à Marcel Malmartel d'être plus clair dans ses explications, de dire les choses clairement et de ne pas laisser planer une menace, un chantage ! La CFDT veut savoir ce que sous entend le SG du CCCA. Ce dernier nous rétorque que le contexte s'est encore dégradé, que lui aussi est soumis à des pressions, et que si nous ne signons pas les accords proposés, le CCCA dénoncera l'accord de 82. En résumé, soit on signe et on maintient un accord collectif dans le réseau, soit nous ne signons pas et advienne que pourra ! Mais non, ce n'est pas du chantage, même pas une menace !! C'est juste pour nous mettre en face de nos responsabilités !

PAUSE

Retour prévu à 14H, et comme d'habitude, nous attendons le CCCA. Non, en fait il y a un changement, d'habitude nous attendons dans la salle, mais là, nous faisons tous le pied de grue devant une porte close !!

L'Après-midi doit être consacrée aux modifications que désire apporter le CCCA au statut des ETAM. (Réjouissances en perspective !)

- Proposition de changer la qualification de « professeur » en « formateur ». Refus de la CFDT et de la CGT, les statuts des formateurs étant très loin des statuts que nous avons actuellement. Ce changement représente une porte ouverte que nous refusons de prendre.
- Intégration des nouveaux emplois : (gestionnaire, assistante de direction.....)
- Création de nouveaux libellés pour les postes existants et dont la dénomination est tombée en désuétude (agent d'intendance, responsable de secrétariat, secrétaire qualifiée, autre personnel de secrétariat et de comptabilité). C'est un changement de nom mais pas un changement de grille.
- Le CCCA pense qu'à moyen terme, les personnels de service seront remplacés par de la sous-traitance.
- Le CCCA veut revoir la rédaction des statuts concernant les congés payés. Le CCCA veut coller aux dispositions législatives et revoir l'écriture de l'accord en remplaçant les « 70 jours ouvrables ou non » en « 54 jours ouvrables ». Ils nous assurent que cette écriture garantira les 10 Semaines de congés mais veulent mettre un terme aux différentes procédures judiciaires qui leur collent aux basques et qu'ils perdent l'une après l'autre (nous passerons le refrain habituel sur les « inconscients qui de par leurs actions devant les tribunaux, mettent en péril la survie de leur association et plus largement du réseau » !!). Bref, selon le CCCA, il faut clarifier tout cela ! La CFDT ne demande pas mieux !
- Le CCCA nous propose une uniformisation des périodes d'acquisition des congés. Les textes actuels parlent « d'année scolaire et le CCCA veut le remplacer par : « du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août »
- Comme pour les IAC, le CCCA veut intégrer les primes dans le salaire mensuel en nous assurant que par un jeu de coefficient, le salarié n'aura aucune perte sur l'année (voir une petite augmentation lors de l'arrondi au chiffre supérieur). La CFDT tient à ce que pour chaque grille, nous puissions assurer et négocier un Revenu Annuel Garanti (RAG) et reste méfiant quant à l'intégration des primes dans le salaire de base. Nous ferons une étude comparative sur chaque grille et sur plusieurs années afin de voir la répercussion que pourra avoir une telle proposition dans le salaire des personnels.
- Le CCCA aborde le problème de la période d'essai en demandant à ce que cette dernière puisse être renouvelée (comme le prévoit la loi). Daniel Munoz nous explique que le renouvellement de la période d'essai pourra permettre à des salariés nouvellement embauchés d'avoir un temps d'adaptation plus grand pour être opérationnel. Pour la CFDT, il serait trop simple de généraliser le renouvellement de la période d'essai. Nous voulons bien reconnaître que cela peut

quelque fois être utile, mais nous craignons que cette possibilité « exceptionnelle » devienne monnaie courante. Pour la CFDT, une éventuelle reconduction de la période d'essai devra être motivée et accompagnée de garanties.

- Concernant les heures de face à face, le CCCA nous propose une diminution à la marge du temps de T1 (mais vraiment à la marge, une marge si petite qu'ils n'osent même pas nous la donner !). Daniel Munoz nous informe une fois de plus que les profs en moyenne, ne font pas l'intégralité de leur T1 (715H pour un PEG et 760H pour un PETP en moyenne). Cette baisse de T1 sera répercutée en T2 pour les PEG et en T3 pour les PEPT. Pour éviter le contentieux sur le T3 (serions-nous à nouveau visés ?), celui-ci sera affecté d'un coef, comme pour le T2, et donc lié au T1.
- Concernant les grilles ayant droit au 1% d'ancienneté plafonnée à 15% concernant les personnels administratifs et de services, le CCCA propose d'arrêter ce système et de changer les grilles afin que ces pourcentages y soient de fait intégrés.
- Concernant la formation continue, le CCCA propose d'étudier un système différent arguant du fait que la formation continue ne demande pas autant de temps de préparation. La formation continue sera dissociée du T1/T2/T3. Pour le CCCA, il se fait actuellement tout et n'importe quoi dans les associations concernant la formation continue. La CFDT relève le fait qu'il ne faut pas que l'on rajoute aux profs des temps de formation continue sur des plans de charges déjà au taquet en se servant du fait que la FC ne générerait pas pour eux du T2 et du T3. La CFDT restera vigilante sur les propositions faites dans ce domaine.
- Concernant les activités hors CFA, le CCCA demande qu'un ordre de mission soit rempli dans lequel le lieu de la mission soit spécifié. Pour résumer, si vous sortez du CFA, votre employeur doit savoir où vous êtes. En ce qui concerne la préparation libre, c'est la même chose ! *Ah non, que les esprits suspicieux se rassurent, on ne veut pas vous fliquer, on veut juste être couvert par les assurances (notons que cette proposition est relayée fortement par FO !) eh oui, pour le CCCA, quand vous quittez le CFA, vous devez dire où vous êtes, même si vous avez la préparation libre ! tout le monde au garde à vous, le doigt sur la couture du pantalon !!, en résumé, on peut s'asseoir sur la préparation libre choix du lieu de préparation, dans ou hors CFA !*

Fin de la réunion à 16h.45

Prochaine réunion au CCCA, le 15 janvier, sur les salaires et la suite de la négociation sur les conditions de travail ETAM et IAC.

C'était la dernière réunion de Négociation au CCCA pour Armel qui fait valoir ses droits à la retraite. Nous ne pouvons que le remercier de tout le travail effectué pour la défense des salariés du réseau et pour avoir porté aussi haut et aussi fort les valeurs CFDT qui nous animent.

Le CCCA n'a pas jugé bon de remercier comme il se doit un partenaire de négociation ayant fait, depuis plusieurs dizaines d'années, avancé le dialogue social, mais bon on en attendait pas moins d'eux !

Les salariés eux, savent ce qu'ils lui doivent, et beaucoup seront d'accord avec le CNC pour lui dire :

**Merci Armel !**